

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL347

présenté par
Mme K/Bidi, Mme Faucillon et M. Rimane

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la fin de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'une justice sous tension, parfois en difficulté pour remplir pleinement son rôle »

les mots :

« de la crise majeure de l'institution judiciaire et de la nécessité d'une réforme systémique » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les États généraux de la justice ont fait le constat d'« *une crise majeure de l'institution judiciaire* ». Le Rapport a constaté que la justice n'a plus les moyens de remplir son rôle et fait l'objet de remises en question multiples.

Le rapport confirme « *l'état de délabrement avancé dans lequel l'institution judiciaire se trouve aujourd'hui. La justice ne parvient plus à exercer ses missions dans des conditions satisfaisantes. Après des décennies de dégradation, un point de rupture semble avoir été atteint à l'occasion de la crise sanitaire.* »

Il apparaît indispensable de ne pas minimiser la situation dans laquelle se trouve la justice.